

ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION	1
2.0 ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK	2
3.0 AIENB – LES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES	2
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	2
FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT	2
CONFÉRENCES ET ATELIERS.....	2
MÉMOIRE AU MINISTRE	2
RÉSUMÉ	3
4.0 VERS L'AVENIR.....	3
ANNEXES	
ANNEXE A - PROTOCOLE D'ENTENT	4
ANNEXE B - PROJETS DU FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT	4

1.0 INTRODUCTION

L'Association des industries de l'environnement du Nouveau-Brunswick (AIENB) a représenté ses membres – à la fois les petites entreprises et les grandes entreprises – qui offrent couramment des produits et services, font des affaires et exécutent des activités connexes liées au secteur des industries de l'environnement dans la province depuis 1994. Un des services que l'AIENB offre à ses membres est la facilitation de l'interaction avec Environnement Nouveau-Brunswick (ENB). Au fil des ans, l'AIENB a interagi avec ENB pour présenter la perspective de l'industrie relative aux défis et aux enjeux liés à la qualité environnementale de la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Un élément clé de cette interaction est la préparation régulière et la présentation, au nom des membres, d'un mémoire au ministre reflétant leur analyse et leurs conseils sur les enjeux environnementaux du jour. Le présent document constitue le sixième mémoire au ministre.

Au nom de ses membres, le Conseil d'administration de l'AIENB profite de l'occasion pour présenter au gouvernement les enjeux environnementaux pertinents et les enjeux interdépendants que les membres estiment importants pour l'avenir de la province et qui exigent un suivi. Dans le présent mémoire, au lieu de se concentrer sur les enjeux présentés par les membres, le Conseil a choisi de mettre en valeur les accomplissements de l'AIENB des quinze dernières années, des accomplissements qui n'auraient pu se produire sans les relations positives continues qui ont été tissées et maintenues avec ENB et les autres ministères et services gouvernementaux au fil des ans. Dans un paysage en évolution constante, nos membres font partie d'une solution, et cette réflexion jettera les bases pour aller de l'avant dans le cadre des relations spéciales que nous entretenons avec ENB.

2.0 ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le secteur des industries de l'environnement du Nouveau-Brunswick est composé de plus de 200 compagnies; il emploie plus de 2500 personnes et génère près de 250 millions de dollars de revenus par année. Les services et les produits environnementaux liés à la surveillance de l'environnement, au contrôle et à la prévention de la pollution, à la restauration des sites, à la gestion des déchets et des ressources, à l'approvisionnement en eau, à l'épuration des eaux usées, ainsi qu'à de nombreux services connexes sont fournis universellement par le secteur des entreprises en environnement. Au Nouveau-Brunswick, plus de revenus sont générés par la prestation de services environnementaux que par la prestation de biens environnementaux. L'industrie de l'environnement est engagée dans beaucoup des initiatives sociales et économiques qui ont lieu dans la province et elle continue à fournir des possibilités stimulantes, dynamiques et enrichissantes pour les jeunes Néo-Brunswickois qui entrent sur le marché du travail de notre province pittoresque.

L'AIENB favorise les normes les plus élevées pour les produits et les services environnementaux par le biais de son engagement continu envers l'éducation et le perfectionnement professionnel à la fois de ses organismes membres et non membres, des groupes et des particuliers.

Incorporée en 1994, l'AIENB représente un important pourcentage de la communauté des entreprises en environnement travaillant au Nouveau-Brunswick et joue auprès d'elle le rôle de porte-parole. Nous avons continué à encourager des maillages avec les différents paliers de gouvernement, le secteur privé et d'autres organismes non gouvernementaux connexes.

À titre d'association, notre force consiste à offrir un réseau d'entreprises assurant l'interface avec le gouvernement ainsi que du perfectionnement professionnel continu à la fois pour les membres et les autres et une voix qui importe.

3.0 AIENB –Les quinze premières années

L'Association des industries de l'environnement du Nouveau-Brunswick célèbre quinze années de représentation des intérêts de l'industrie de l'environnement dans la province. Au cours de cette période, l'AIENB a participé à divers projets et activités tous destinés à améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick tout en examinant les enjeux environnementaux d'un point de vue commercial. Voici un résumé des principaux accomplissements de l'AIENB depuis sa fondation :

Protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement

En 1999, en consultation avec le ministère de l'Environnement, l'AIENB a élaboré un protocole d'entente (PE) conjoint qui présentait les principes et les objectifs de la manière dont les deux parties interagiraient pour maintenir collectivement et améliorer la qualité de l'environnement du Nouveau-Brunswick. Le présent PE a été renouvelé en 2007 et de nouveau cette année. Une copie du dernier PE est annexée (annexe A).

Fonds en fiducie pour l'environnement

L'AIENB a travaillé de près avec le ministère de l'Environnement à neuf projets du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) portant notamment sur l'eau, les fosses septiques, la gestion de l'écoulement des eaux pluviales, la conservation de l'énergie ainsi que la protection et la gestion des zones humides. Tous les projets étaient de nature pragmatique avec des résultats tangibles et mesurables visant à protéger, conserver et améliorer l'environnement naturel de la province. Un résumé des projets du FFE réalisés fructueusement par l'AIENB est annexé (annexe B).

Conférences et ateliers

Au fil des ans, l'AIENB a organisé un certain nombre de conférences, d'ateliers et de séances d'information publique, visant tous à sensibiliser davantage le public aux enjeux environnementaux du jour.

Dans le cadre de ces tribunes, on a traité d'un certain nombre d'enjeux, y compris l'emballage responsable, le changement climatique, l'évaluation d'impact, les zones humides, la gestion des eaux usées et l'eau potable. La conférence parrainée par l'AIENB qui a peut-être été la plus fructueuse fut *L'eau que nous buvons*, qui a eu lieu en 2000 après la tragédie de Walkerton. Cette conférence, qui a attiré plus de 325 participants des secteurs privé et public, a aidé à sensibiliser davantage aux enjeux liés à l'eau potable et a favorisé parmi les intervenants la volonté de veiller à ce qu'un tel incident ne se produise pas au Nouveau-Brunswick.

Mémoire au ministre

Le présent mémoire est le sixième mémoire présenté au ministre par l'AIENB. Les mémoires précédents ont cerné des enjeux environnementaux particuliers pour discussion et résolution. Il a notamment été question des sujets suivants :

- Protection de l'eau souterraine (1999);
- Évaluation des sites et mesures correctives axées sur l'élimination des risques (2001); et

- Changement climatique et ressources en eau (2004).

Le ministère de l'Environnement a bien accueilli l'apport de l'AIENB et s'est souvent laissé guider par ses recommandations constructives.

Résumé

L'AIENB a encouragé et continuera d'encourager la croissance de l'entreprise environnementale au Nouveau-Brunswick. Elle continuera d'écouter ses membres, de communiquer avec le ministère de l'Environnement et de mettre de l'avant de manière constructive des enjeux qui contribueront au leadership environnemental continu de la province.

4.0 VERS L'AVENIR

La mission de l'Association des industries de l'environnement du Nouveau-Brunswick consiste à encourager la croissance du secteur des entreprises en environnement au Nouveau-Brunswick. Au cours des 15 dernières années, l'AIENB a accompli beaucoup dans le cadre de cette mission. Ces efforts ont contribué à la qualité environnementale améliorée de la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

À l'avenir, l'AIENB continuera les efforts suivants :

- Promouvoir les réalisations de l'industrie de l'environnement au Nouveau-Brunswick;
- Sensibiliser davantage à l'intégrité environnementale, à la durabilité et à la gérance, les mettre en valeur et augmenter la demande dans ces domaines;
- Communiquer de l'information à ses membres et à ses partenaires;
- Encourager le perfectionnement professionnel des membres;
- Forger des alliances entre les membres et les partenaires;
- Recommander des stratégies, des politiques et des normes relativement à l'industrie de l'environnement; et
- Encourager l'amélioration continue des biens et services offerts par ses membres.

Comme lors des 15 premières années, une clé de notre succès consistera à préserver et à améliorer l'excellence de notre relation avec Environnement Nouveau-Brunswick. Nous devons tous démontrer un leadership fort en environnement et une vision dans la province à un niveau jamais vu auparavant sans compromettre la capacité de nos générations futures. En travaillant en partenariat, l'AIENB peut aider la province à atteindre ses buts de durabilité tout en maintenant la qualité de vie que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises apprécient tellement.

L'AIENB espère continuer à travailler avec le ministère de l'Environnement et le gouvernement provincial pendant de nombreuses années afin d'encourager le leadership environnemental des services et produits.

Annexe A

Possibilités de collaboration entre Environnement Nouveau-Brunswick (le Ministère) et l'Association des industries de l'environnement du Nouveau Brunswick

Environnement Nouveau-Brunswick, en collaboration avec divers intervenants aux intérêts variés en la matière, notamment des organisations non gouvernementales, privées et municipales, s'emploie à promouvoir un secteur environnemental vigoureux ainsi que des communautés saines et durables dans toute la province.

L'Association des industries de l'environnement du Nouveau-Brunswick (l'Association) se consacre à la croissance et au développement d'une industrie environnementale forte et diversifiée qui fournit au Ministère bon nombre des outils dont il a besoin pour atteindre ses objectifs tout en positionnant les entreprises membres de façon qu'elles puissent participer aux objectifs d'autosuffisance du gouvernement provincial.

Le Ministère reconnaît le rôle important que l'Association et d'autres organisations professionnelles peuvent jouer en matière de durabilité de l'environnement. Aussi encourage-t-il l'interaction par tous les moyens possibles.

Étant donné les recoupements entre les mandats du Ministère et de l'Association, des possibilités ont été explorées et continueront à l'être pour favoriser l'activité de coopération.

Plus précisément :

- Des efforts seront déployés pour favoriser une meilleure compréhension des responsabilités et des rôles distincts du Ministère et de l'Association, y compris la reconnaissance des intérêts des secteurs public et privé.
- Nous nous concentrerons sur l'examen de meilleures méthodes d'information et de sensibilisation et sur le développement et la mise en oeuvre de technologies et d'outils pouvant contribuer à la prévention de la dégradation et à l'amélioration de tous les aspects environnementaux, y compris les méthodes de protection.
- Une importance sera accordée à l'échange d'information pour qu'il soit un objectif des activités de sensibilisation publiques de chacun des organismes.

Annexe B

Projets du Fonds en fiducie pour l'environnement

1999

Production des feuillets de renseignements suivants :

- Les algues bleues : problème environnemental ou phénomène environnemental?
- L'odeur de l'eau du robinet : problème environnemental lié au sulfure d'hydrogène ou phénomène environnemental?
- Les averses de pollen : problème environnemental ou phénomène environnemental?
- Le manganèse dans l'eau : problème environnemental ou phénomène environnemental?
- La mousse sur l'eau : problème environnemental ou phénomène environnemental?
- Le fer dans l'eau : problème environnemental ou phénomène environnemental?

Production d'une affiche sur le déchargement illégal

2002

Élaboration et publication des brochures suivantes :

- Ce que vous devez savoir sur les puits
- Guide pratique de la fosse septique

2003

Production d'une campagne télédiffusée sur les sujets suivants :

- Ce que vous devez savoir sur les puits
- Guide pratique de la fosse septique

2004

Élaboration et publication des brochures suivantes:

- Tout sur la conservation de l'eau
- Guide pratique de la fosse septique (révision et 2^e impression)

2005

Élaboration et publication de la brochure suivante:

- Tout sur la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique

2006

- Sondage sur l'industrie et l'environnement

2007

- Organisation d'un atelier national sur la responsabilité élargie des producteurs
- Recherche sur la gestion des eaux pluviales
- Guide pratique de la fosse septique (réimpression)

2008

- Programme de sensibilisation à la gérance des cours d'eau et des zones humides – Phase I

2009

- Programme de sensibilisation à la gérance des cours d'eau et des zones humides – Phase II



Boîte postale 637, Station A, Fredericton, NB E3B 5B3

T: (506) 455-0212 • F: (506) 452-0213
nbeia@nbnet.nb.ca
www.nbeia.nb.ca